

MARQUE NF - BLOCS EN BÉTON DE GRANULATS COURANTS ET LÉGERS DE PAREMENT

DÉCISION D'ADMISSION
Le 02/06/92 sous n°352.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 15/09/14 sous n°352.036

Établissement : **BIALLAIS INDUSTRIES**
RUE DU GENERAL DE GAULLE
62120 REBECQUES
FRANCE

Siège social : **BIALLAIS INDUSTRIES**
62129 THEROUANNE

Cette décision atteste, après évaluation, que les blocs en béton de granulats courants et légers de parement désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 025A Blocs en béton de granulats courants et légers**, à la norme **NF EN 771-3:2011** et à son complément national **NF EN 771-3/CN:2012** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso). Les blocs accessoires, lorsqu'ils sont de même nature que les blocs courants, utilisés pour la réalisation des chaînages horizontaux et verticaux et pour les linteaux, sont conformes aux exigences du référentiel de certification de la présente marque NF.

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 025A, pour les produits désignés ci-après.

Appellation	Classe de résistance	Dimensions de coordination (mm) Long x Larg x Haut	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Masse volumique du bloc (kg/m³)	Masse volumique du béton (kg/m³)	Caractéristique complémentaire sismique	Destination I ou E	Alvéoles débouch. OUI/NON	Terminologie d'aspect	Etat de surface fin ou grenu
Creux	P60	220x220x60	D2	1315	1990	X	E	NON	Plane	FIN
	P60	250x200x100	D2	1100	1990	/	E	NON	Plane	FIN
	P60	400x150x200	D2	1215	1990	/	E	NON	Plane	FIN
	P60	400x200x200	D2	1075	1990	/	E	NON	Plane	FIN
	P60	400x200x200	D2	1160	1990	X	E	NON	Plane	FIN
	P60	400x200x200	D2	1030	1990	/	E	NON	Plane	GRENU
	P80	250x200x100	D2	1260	1990	/	E	NON	Clivée	GRENU
	P80	400x100x200	D2	1550	1990	/	E	NON	Plane	FIN
	P80	400x100x200	D2	1495	1990	/	E	NON	Rainurée clivée	GRENU
	P80	400x150x200	D2	1215	1990	/	E	NON	Plane	FIN
	P80	400x150x200	D2	1275	1990	/	E	NON	Clivée	GRENU
	P80	400x200x200	D2	1100	1990	/	E	NON	Plane	FIN
	P80	400x100x200	D2	1665	1990	/	E	NON	Clivée	GRENU
Plein	P80	400x200x200	D2	1185	1990	/	E	NON	Clivée	GRENU
	P120	400x50x200	D2	1990	1990	/	E	/	Plane	FIN
	P120	400x50x200	D2	1990	1990	/	E	/	Clivée	GRENU
	P250	220x110x60	D2	1990	1990	/	E	/	Clivée	GRENU
	P250	220x110x60	D2	1990	1990	/	E	/	Plane	FIN

I= intérieur E= extérieur - M= à maçonner C= à coller - X= Oui /= Non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable un an, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Katia DIALLO

Tél.: 02 37 18 48 30 Fax.: 02 37 32 63 46

Pour le CERIB

62E003

Code interne : A - O

EXTRAITS DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

(Norme NF EN 771-3:2011 et système national de classification NF EN 771-3/CN:2012)

CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

Les blocs ne doivent pas présenter de défauts apparentes telles que cassure, fissure ou déformation.
L'état de surface est fonction de la granulométrie des granulats. Conventionnellement, il est défini comme suit:

- grain fin: lorsque la limite supérieure de la classe granulaire des granulats du béton est ≤ 4 mm;
- grenu: lorsque la limite supérieure de la classe granulaire des granulats du béton est > 4 mm.

CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES (les dimensions d'appellation sont les dimensions de coordination modulaire)

Dimensions de coordination modulaire (mm)	
Longueur	100 - 150 - 200 - 220 - 250 - 300 - 350 - 400 - 450 - 500 - 550 - 600
Largeur	50 - 100 - 110 - 150 - 200 - 220
Hauteur	60 - 100 - 150 - 200 - 220 - 250 - 300

Les dimensions de fabrication des blocs à coller ou maçonner correspondent aux dimensions de coordination modulaire ci-dessus réduites de 10 mm.

Catégories de tolérances				
Appellation	Classe de tolérances	L	I	h
Blocs à maçonner	D2	+1/-3 mm		± 2,0 mm
Blocs à coller	D4	+1/-3 mm		± 1,0 mm

Classement selon NF EN 1996-1-1	
Blocs à maçonner ou à coller	
Blocs creux	groupe 2
Blocs pleins	groupe 1

Pour tous les blocs à coller, la spécification est complétée d'une exigence sur le parallélisme et la planéité des faces d'appui de 1 mm pour D4.

L'épaisseur effective des parois longitudinales extérieures des blocs creux et perforés destinés aux murs extérieurs doit être ≥ 30 mm.

Les blocs à alvéoles débouchants doivent présenter une largeur totale de la surface de pose au moins égale à 70 mm.

Pour les blocs à alvéoles borgnes, l'épaisseur du voile de pose doit être ≥ 5 mm.

Les blocs à alvéoles débouchants destinés à être montés sans rupture de joints, doivent présenter une empreinte longitudinale en face d'appui permettant la communication des alvéoles dans le mur en œuvre : une section minimale de $\varnothing 5$ mm doit pouvoir s'inscrire dans cette empreinte.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

	Blocs de granulats courants	Blocs de granulats légers	Résistance minimale (R) pour le fractile 0,05 (MPa)
Blocs creux	P60 - P80 - P120	LP40 - LP55	6,0 - 8,0 - 12,0
			4,0 - 5,5
Blocs pleins et perforés	P120 - P160 - P200 - P230 - P250 - P280 - P300	LP45 - LP70	12,0 - 16,0 - 20,0 - 23,0 - 25,0 - 28,0 - 30,0
			4,5 - 7,0

Les blocs doivent présenter une résistance caractéristique minimale en compression au moins égale à la valeur choisie dans le tableau ci-dessous pour le fractile 0,05.

De plus, aucun résultat individuel ne doit être inférieur à 0,9 fois la valeur de résistance choisie.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- ▶ L'amplitude de la variation dimensionnelle entre états conventionnels extrêmes doit être $\leq 0,45$ mm/m.
- ▶ Les masses volumiques apparentes des blocs et la masse volumique du béton constitutif, ne doivent pas s'écarter de $\pm 10\%$ des valeurs déclarées.
- ▶ L'absorption d'eau par capillarité des blocs destinés aux murs extérieurs doit être à la livraison $< 3g/m^2.s$.
- ▶ Pour les blocs soumis à des attaques significatives dues à des cycles de gel/dégel, l'essai d'absorption d'eau est complété par un essai de gel/dégel.
- ▶ Les propriétés thermiques des blocs peuvent être déclarées sur la base des règles ThU.

Caractéristique complémentaire sismique

Le décret n°2010 - 1254 du 22 octobre 2010 portant sur la classification et les règles de construction parasismique définit les règles applicables en fonction de la zone sismique et du type de bâtiment. Il impose des exigences pour les blocs porteurs utilisés en France en zone sismique.

La caractéristique complémentaire sismique (S) garantit la conformité des blocs porteurs aux exigences de l'Eurocode 8 et à son annexe nationale. Les maçonneries non porteuses ainsi que celles conçues selon les règles PS92 et PSMI (selon les modalités prévues pour la période de transition) ne sont pas soumises à ces critères géométriques et mécaniques.

Exigences selon NF EN 1998-1 NA, annexe nationale de l' Eurocode 8 :

- dimensions de coordination modulaire minimales des blocs égale à 200 mm pour les creux et 150 mm pour les pleins et perforés ;
- $f_{b, min} = 4$ N/mm², résistance moyenne minimale à la compression perpendiculaire à la face de pose ;
- $f_{b,h, min} = 1,5$ N/mm², résistance moyenne minimale parallèle à la face de pose.

Signification de la ligne code interne :

- | | |
|--|---|
| O => une page observation est annexée au présent certificat | G => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1) |
| A => usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie | R => autorisation de la pratique du contrôle destructif réduit (1) |
| B => usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1) | (1) => l'indice associé est celui de la décision de première autorisation |